



Décision n°11/2024  
DELEGATION

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 modifié relatif à l'établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et notamment ses articles 14 et 14-1,

Vu le décret du 27 octobre 2021 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris - M. MANTEI (Olivier),

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Délégation est donnée à Anne-Sophie Barthez, Directrice du Département Education, à l'effet de signer et de procéder au nom du Directeur général et dans le cadre des activités propres à la pédagogie/documentation musicale :

- à la signature de toutes pièces nécessaires à l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 15 000 euros HT, à l'exception des contrats de travail, des ordres de mission, des décisions et des certificats administratifs,
- à la signature de tout acte contractuel générateur de recettes d'un montant inférieur à 30 000 € HT (y compris les valorisations).

Cette délégation prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**ARTICLE 2**

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et sur le site internet de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Olivier Mantei

Original : Agent Comptable  
Copie : Bénéficiaire de la délégation



## DELEGATION DE SIGNATURE

Spécimen de signature de la Directrice du Département Education de la Cité de la musique –  
Philharmonie de Paris

NOM	FONCTION	SIGNATURE	PARAPHE
Anne-Sophie Barthez	Directrice du Département Education de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris		

**Original :** Agence Comptable

**Copie :** D.A.F.  
Recueil des décisions  
Bénéficiaire de la délégation  
Recueil des procédures